

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 7 juillet 2008.

### Propositions fiscales socialistes

### Rejet à confirmer !

Par son communiqué de presse de ce jour, la commission du Grand Conseil chargée d'étudier les propositions fiscales émanant du Parlement recommande de rejeter les motions et initiative socialistes et de renvoyer au Conseil d'Etat la motion, transformée en postulat, de Patrick de Preux sur les droits de mutation. Les libéraux vaudois s'en réjouissent !

En effet, les propositions socialistes ne sont pas acceptables en ce qu'elles :

- induisent des reports de charges supplémentaires sur la classe moyenne et la classe moyenne supérieure ;
- altèrent l'attractivité fiscale du canton ;
- génèrent une augmentation massive du nombre de contribuables exemptés de tout impôt ;
- s'attaquent au quotient familial, institution vaudoise très favorable aux familles ;
- introduisent dans le système fiscal vaudois une notion de rabais qui lui est étrangère ;
- constituent un pas de plus vers la disparition de l'autonomie fiscale des cantons.

En réponse aux mesures préconisées par les socialistes vaudois, les libéraux soulignent qu'ils s'opposent à la suppression de l'impôt sur la dépense. Tant le Parlement que le Peuple vaudois se sont prononcés en 2004 et 2005 contre la suppression de cet impôt, décision qu'il convient de respecter. Le canton doit rester fiscalement compétitif, les contribuables concernés étant très mobiles.

S'ils sont favorables à une diminution de la charge fiscale des familles vaudoises, les libéraux estiment que celle-ci doit toucher l'ensemble des familles et pas seulement celles qui s'inscrivent dans la tranche inférieure des revenus. Dans cet esprit, il faut procéder à l'aménagement du quotient familial et non à l'introduction d'un rabais d'impôt.

Les libéraux vaudois relèvent aussi que l'allègement des barèmes fiscaux pour les contribuables modestes, proposé par le postulat de Mme Freymond Cantone, aurait pour effet de diminuer encore une charge fiscale déjà exceptionnellement modeste et, par là, d'augmenter le nombre de contribuables ne payant pas d'impôt et d'affaiblir la cohésion sociale.

Les libéraux vaudois rappellent qu'il ne serait pas admissible de faire assumer à une classe moyenne et moyenne supérieure déjà trop lourdement taxée le « manque à gagner » généré par les mesures socialistes. La fiscalité doit être équitable. Aussi le processus d'allègement doit-il concerner les différentes couches de la population.

Enfin, les libéraux apportent leur soutien à la motion, transformée en postulat, du député Patrick de Preux. Le rapport du Conseil d'Etat sur cet objet permettra, à n'en pas douter, de prendre des mesures afin de soulager les personnes qui doivent faire face aux lourdes conséquences financières d'un divorce.

---

#### Contacts Presse :

**Claudine Amstein**, Députée, tél. 021 635 36 42, 079 210 67 88

**Catherine Labouchère**, Présidente du PLV, tél. 079 626 10 62 – [labou@bluewin.ch](mailto:labou@bluewin.ch)

**PARTI LIBERAL VAUDOIS - rue St-Martin, 7 - 1003 Lausanne**

Tél: 021/ 323 17 28 - Fax 021/ 323 01 20 - [info@liberal-vd.ch](mailto:info@liberal-vd.ch) - [www.liberal-vd.ch](http://www.liberal-vd.ch)